

# MAIRIE DE CHATEAU L'HERMITAGE

## Procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 29 mai 2019

N° 49/2019

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date du 24 mai 2019, se sont réunis le mercredi 29 mai 2019, à 18h30, sous la présidence de Jean-Luc Lorient, maire.

A l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

- 1- Paiement des heures complémentaires - RIFSEEP
- 2- Service administratif : contrat de la nouvelle secrétaire
- 3- Fixation des montants des deux loyers des logements communaux, impasse Beauregard
- 4- Eventuelle candidature à la 6<sup>ème</sup> édition de « Malices aux Pays » pour 2020
- 5- Participation financière au Comice de Requeil/Château en septembre 2020
- 6- Report du transfert des compétences « eau et assainissement » vers la Communauté de Communes Sud Sarthe du 01/01/2020 au 01/01/2026.
- 7- Modification des statuts de la Communauté de Communes Sud Sarthe de la compétence facultative « Politique d'aménagement touristique »  
- Questions diverses

Sur les 11 conseillers en exercice, 8 sont présents. Il s'agit de :

Mesdames Katia Feufeu, Danielle Petit, Monique Rousseau, Nadine Sepré

Messieurs Jean-Luc Lorient, Jean-Didier Dirdin, Pascal Bourdet, Mark Ferron (arrivé à 18h50)

Absentes excusées : Mme Elisabeth Houvrard donne pouvoir à Nadine Sepré  
Mme Nathalie Dargier donne pouvoir à Jean-Luc Lorient

Absent excusé : M. Antoine Meyza

Assistait également à la réunion : Aurélie Barré

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal Aurélie Barré, recrutée en vue d'assurer le remplacement de Patricia Guilbert qui fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Mme Danielle Petit, volontaire, est désignée comme secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 25/02/2019 et du 18/03/2019 sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur Le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- 8- Travaux Allée Royale
- 9- Mise à disposition de la salle communale Belle Croix pour la gymnastique volontaire de Requeil

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, valide l'inscription de ces 2 points supplémentaires à l'ordre du jour.

### 1- Heures complémentaires

Les agents titulaires et non titulaires à temps non complet peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire. Il convient donc de délibérer sur les modalités de réalisation et de paiement de ces heures complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 8 voix pour, (M. Dirdin ne prend pas part au vote : lien familial avec l'agent technique concerné)

Il précise qu'il convient de payer à Mme Dirdin les 21 heures 15 minutes complémentaires réalisées au cours des années 2017 et 2018 non comptabilisées jusqu'à ce jour.

#### 1 bis- RIFSEEP

Monsieur Le Maire propose de modifier la délibération concernant le RIFSEEP suite à une remarque du Centre de Gestion portant sur l'instauration du CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 9 voix pour.

Monsieur Le Maire précise qu'à ce titre un arrêté sera pris pour attribuer à l'agent technique des services espaces verts une prime de 35€/mois ; pour un équivalent temps plein.

#### 2- Service administratif : contrat de la nouvelle secrétaire

Afin de permettre à la nouvelle secrétaire de Mairie de se former dans les meilleures conditions, il convient de lui établir un contrat à temps plein du 20/05/19 au 31/08/19 pour accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 10 voix pour.

Au 31/08/19, le poste d'adjoint principal 1<sup>ère</sup> classe sera fermé suite au départ en retraite de la secrétaire qui en est titulaire. Il conviendra d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet à pourvoir par la nouvelle secrétaire pour une durée de 22h hebdomadaire. 13 heures complémentaires par semaine pourront être effectuées selon les besoins du service.

Un certificat administratif sera à faire pour le percepteur tous les mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 10 voix pour.

#### 3- Fixation des montants des deux loyers des logements communaux, impasse de Beauregard

Les loyers seront augmentés de 1.70% conformément à l'indice de référence du 1<sup>er</sup> semestre 2019, comme suit :

- pour le logement situé 2 Impasse de Beauregard le montant sera de 294.37€ au 1<sup>er</sup> juillet 2019

- pour le logement situé 6 Impasse de Beauregard, le montant sera de 460.09€ au 1<sup>er</sup> juillet 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 10 voix pour, l'augmentation de ces deux loyers.

#### 4- Eventuelle candidature à la 6<sup>ème</sup> édition de « Malices aux Pays » pour 2020

Monsieur Le Maire et les conseillers considèrent que l'organisation de cette manifestation demande des précisions sur les moyens financiers et techniques. Ils émettent un avis favorable sous réserve que M. Le Maire prenne des renseignements auprès de M. Ménard (chargé de mission culture au Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir).

#### 5- Participation financière au Comice de Requeil/Château en septembre 2020

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue du comice agricole 2020 à Requeil. Pour information, lors du dernier comice, une participation financière de 250€ de la commune de Château l'Hermitage avait été versée afin de permettre à l'association du comice de financer la préparation de cette manifestation. La première réunion d'organisation du comice aura lieu la deuxième quinzaine de juin.

Le Conseil Municipal par 10 voix pour, approuve l'engagement de la commune à participer au comice agricole 2020.

#### 6- Report du transfert des compétences « eau et assainissement » vers la Communauté de Communes Sud Sarthe du 01/01/2020 au 01/01/2026

Le Conseil Municipal approuve par 10 voix pour le report du transfert des compétences « eau et assainissement » vers la Communauté de Communes Sud Sarthe du 01/01/2020 au 01/01/2026.

#### 7- Modifications des statuts de la Communauté de Communes Sud Sarthe de la compétence facultative « Politique et aménagement touristique »

Le Conseil Municipal approuve par 10 voix pour, la modification des statuts de la Communauté de Communes Sud Sarthe pour la partie « Politique d'aménagement touristique », avec l'ajout des 4 aires de stationnement camping-car.

## 8- Travaux Allée Royale

Suite à consultation, 4 devis ont été reçus. Après examen par Monsieur Le Maire et l'adjoint aux travaux, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'entreprise LTTP pour un montant de 14 479.50€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour, accepte ce devis et autorise Le Maire à solliciter toute subvention et signer toute pièce à intervenir.

## 9- Mise à disposition de la salle communale Belle Croix

Le Maire informe qu'il a été sollicité par l'organisatrice de la gymnastique volontaire de Requeil pour une mise à disposition de la salle communale Belle Croix durant le temps nécessaire à la réfection de leur salle communale de Requeil. Après en avoir discuté, le conseil approuve le prêt de la salle communale de Château l'Hermitage, sous réserve que celle-ci convienne à l'association de gymnastique volontaire de Requeil, avec des travaux d'aménagement de faible montant (ex : espace de stockage des ballons et tapis de gymnastique...).

## - Questions diverses

- Un mot de remerciement a été adressé à la Commune pour la mise à disposition des tables de pique-nique près de la Mairie.
- Les travaux de réfection des boiseries extérieures de la Mairie débuteront le Mardi 11 Juin, pour une durée de 3 semaines environ.
- Un élève de Maison Familles Rurales de Verneil effectuera un stage de septembre à décembre au service technique des espaces verts. Il sera 3 jours sur la commune de Château l'Hermitage et un jour sur la commune de Requeil.
- Suite au passage du contrôleur des équipements sportifs et jeux de plein air, il a été demandé de changer les filets des buts de foot car ceux en place ne sont pas homologués.
- Le bail de location des « Restos du Cœur » à Oizé prenant fin prochainement, la Communauté de Commune Sud Sarthe a acheté un local à Yvré-le-Polin pour en mettre une partie à disposition des « Restos du Cœur ». L'autre partie des locaux sera revendue à une entreprise.
- PLUi : le Conseil Municipal prend la décision de maintenir la zone constructible située parcelle A433. Les zones humides répertoriées autour de « La Pièce » sont maintenues.
- Syndicat Mixte de Val de Loir :  
8 hectares de panneaux photovoltaïques seront installés en 2020 à Aubigné Racan et 37 hectares de panneaux seront installés sur Loir Eco Park.  
Pour protéger la déchetterie d'Aubigné Racan, un système de vidéo surveillance sera mis en place. Cela occasionnera un coût supplémentaire mais générera une augmentation des autres marchés (pneus, déchets verts...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18.

La secrétaire de séance,  
Danielle Petit



Le Maire  
Jean-Luc Lorient

